

**S. HILAIRE DE POITIERS**

315 – 367

Fêté le 13 janvier

PL 9-10

**VIE**Sources

- Sulpice Sévère : *Chronica* (400-404) II, 38-45
- S. Jérôme, *Sur les hommes illustres* (492)
- Venance Fortunat († ≈ 600) : PL 88, 439-454 et PL 9, 185-200

Hilaire naît à Poitiers (S. Jérôme, *Sur les hommes illustres*, 100 [TEXTE 1] ; *Com. sur l'épître aux Galates*, II, 3, PL 26, 355b [TEXTE 3B] ; Venance Fortunat, *Carmina miscellanea* II, 19, PL 88, 109b [TEXTE 2A] ; VIII, 1, 261c), suit une formation littéraire (grammaire et rhétorique) sans doute à Bordeaux, et reçoit le baptême vers 345 à l'âge adulte (*De Trinitate* VI, 21 ; *De Synodis* 91, 545a) après un cheminement philosophico-religieux (cf. Prologue au *De Trinitate*) et l'illumination venue de sa lecture de la Bible.

Selon Venance Fortunat (*Vita Hilarii* I, 3.6.13, PL 88, 441b.442c.446c), il était marié et père d'une fille nommée Abra avant d'adhérer au Christianisme. D'après Loup de Ferrières (IX<sup>e</sup> s. ; *De vita S. Maximini* 1, PL 119, 668), il fut baptisé par Maximin de Trèves, frère de Maxence (†347), évêque de Poitiers avant Hilaire.

La consécration épiscopale d'Hilaire eut lieu vers 350/353 (*De Synodis* 21 ; *De Trinitate* VI, 21) par acclamation du clergé et du peuple. En 355, Hilaire rencontra pour la première fois le futur S. Martin et l'admit parmi ses clercs au rang d'exorciste (TEXTE 5). La même année, le concile de Milan vit les évêques d'Occident céder à la pression de l'Empereur Constance II, fils de Constantin, et d'Ariens, et condamner Athanase d'Alexandrie. Trois évêques, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari et Denis de Milan résistèrent et furent exilés en Phrygie. le pape Libère fut lui aussi exilé. Quant à Hilaire, il ne se rendit pas au concile de Milan, mais fit excommunier Saturnin d'Arles, Ursace et Valens, et participa l'année suivante au concile de Béziers où il tenta un plaidoyer anti-arien qui eut pour conséquence sa déposition et son bannissement en Phrygie (Lettre à Constance II : TEXTE 6).

Ces années d'exil furent bénéfique à l'approfondissement de la formation culturelle et doctrinale d'Hilaire. Il put se familiariser avec les œuvres des écrivains chrétiens de langue grecque, notamment celles d'Origène. Sa connaissance de l'arianisme s'en trouva également amplifiée. Il se convainquit de l'importance des points suivants : 1) la position du problème dans un sens orthodoxe exige de maintenir les distances et par rapport à l'arianisme, et par rapport au monarchianisme sabellien, ce dont l'Occident avait peu conscience ; 2) la théologie nicéenne, retranchée derrière l'*homoousios*, n'était pas la seule alternative valable que pouvaient opposer les orthodoxes aux ariens, étant donné surtout le soupçon de sabellianisme que suscitait en Orient le terme *homoousios*.

Ces deux principes fondamentaux sont les clés des œuvres qu'Hilaire rédigea en exil : le *De Trinitate* et le *De synodis* (358). Par sa modération et sa tolérance, par son œuvre d'information et de réconciliation, Hilaire rapprocha les évêchés d'Orient et d'Occident<sup>1</sup>. De son exil, l'on sait aussi qu'il participa au concile de Séleucie en 359 où il confessa sa foi nicéenne (TEXTE 7). Il rentra en Gaule vers 360/361<sup>2</sup> en passant par Rome dans des circonstances qui nous échappent quelque peu (TEXTE 8). Selon Jérôme et Sulpice Sévère, l'Empereur l'aurait renvoyé en Occident sous le motif de « germe de discorde et perturbateur de l'Orient » (*Chronica* II, 45, 2). Mais dans sa *Vie de S. Martin* (6, 7), Sévère dit que l'Empereur fut pris de remords.

<sup>1</sup>Sulpice Sévère le dit médiateur entre l'Orient et l'Occident (*Chronica* II, 42, 1-3).

<sup>2</sup>« L'Église des Gaules embrassa Hilaire revenant du combat », S. Jérôme, *Dialogue entre un luciférien et un orthodoxe* 19.

En 361, Hilaire participa au concile de Lutèce et réussit à regrouper l'épiscopat gaulois dans l'orthodoxie nicéenne. Les chefs de file de l'arianisme occidental furent condamnés (**TEXTE 9**), notamment Saturnin d'Arles qui est de nouveau excommunié (cf. Sulpice Sévère, *Chronica* II, 45). Nous trouvons encore Hilaire à Milan en 364, aux côtés d'Eusèbe de Verceil, pour tenter d'écarter l'évêque arien Auxence de l'important siège épiscopal milanais, qu'il occupait depuis 355. Mais il n'y parvint pas, et reçut l'ordre de retourner chez lui (**TEXTE 10**).

Sur la fin de la vie d'Hilaire, nous ne possédons que cette indication de Sulpice Sévère : « Hilaire mourut dans sa ville natale durant la sixième année après son retour » (*Chronica* II, 60) soit en 367 ou 368 (13 janvier ? 1<sup>er</sup> novembre?). Parmi les Pères latins, Hilaire est le moins connu. Il a souvent découragé les traducteurs par son latin difficile. Ambroise et Augustin l'ont éclipsé. S. Augustin le qualifia de « plus ardent défenseur de l'Église catholique contre les hérétiques » (*Contra Jul.* 1, 3, 9), de « docteur insigne de l'Église catholique » (3, 7, 28) dont l'autorité n'est pas moindre, soit dans l'exégèse, soit dans la défense de la foi (*De Trinitate* 6, 10, 11 ; [**TEXTE 4**]).

### ŒUVRES<sup>3</sup>

Hilaire lui-même dit que bien écrire au sujet de Dieu est un devoir (**TEXTE 11**). Mais si son style est d'une grande beauté littéraire, il est aussi empreint d'une certaine préciosité voire obscurité que S. Jérôme épingle (**TEXTE 3 B et C**).

#### a) Écrits antérieurs à l'exil

- **Commentaire de l'Évangile selon S. Matthieu** (353-356) : premier ouvrage composé par Hilaire évêque ; première explication suivie, composée en Occident et par un latin, d'un texte de la Bible. Hilaire y mentionne Cyprien et Tertullien à propos du *Pater* (*In Matt.* 5, 1).
- **Contre Valens et Ursaces** (évêques ariens) ou *Livre 1<sup>er</sup> à Constance* (356) : première documentation sur les menées des ariens pour informer ses confrères et faire la vérité ; ne nous en reste que des fragments.

#### b) Écrits durant l'exil

- **De Trinitate**<sup>4</sup> (356-360) : intitulé de la sorte depuis Cassiodore (†580 ; *De Institutione* 16, PL 70, 1132c), mais dont les titres anciens étaient *De fide* (Rufin, *Histoire ecclésiastique* X, 32 ; Cassien, *De incarnatione* 7, 24 ; PL 50, 251) et *Adversus arianos* (S. Jérôme, *De viris illustribus* 86 et 100 ; L. 55, 3). Cet ouvrage surtout a valu à Hilaire le titre d'*Athanase de l'Occident*.

« Mon penchant intime et les devoirs de ma charge me poussaient à combattre cette erreur, puisqu'en tant qu'évêque de l'Église, je me dois au ministère de la prédication évangélique » (VI, 2). Le *De Trinitate* se compose de 12 livres :

**Livre I** (**TEXTES 12, 13 et 14**) : 1-19 : sorte d'autobiographie ; 20-36 : analyse sommaire des 12 livres [ajoutés après coup] ; 37-38 : prière

**Livres II – III** : Avec le livre I, forment un traité *De fide* pour mettre en évidence et justifier la foi de l'Église en l'homousie du Père et du Fils.

**Livres IV – VI** : Premier essai de réfutation directe des thèses ariennes.

**Livres VII – X** : L'essentiel du travail doctrinal d'Hilaire vers 359.

**Livres XI – XII** : Compléments sur l'eschatologie et sur différents points dont une exégèse de Pr 8, 22 ; XII, 52-57 : prière conclusive de l'ouvrage.

Point faible de l'ouvrage : une pneumatologie insuffisamment développée qui fera préférer l'œuvre de S. Augustin sur la Trinité.

<sup>3</sup>Sur la liste des œuvres de S. Hilaire, cf. S. Jérôme, *De viris illustribus* 100, PL 23, 701a ; (**TEXTE 1**).

<sup>4</sup>« Dieu est unique, mais non pas solitaire » V, 39.

- **De Synodis** : autre ouvrage dogmatique écrit vers 358/359 ; dossier comprenant diverses formules de foi et faisant le point sur la crise arienne. Hilaire s'y adresse aux évêques de Gaule, de Germanie et de Bretagne et y exprime sa propre foi (n° 64 et 67) : Dieu est unique (*unum*), mais pas solitaire (*unus*). Il reconnaît l'ambiguïté du terme *homoousios*. Hilaire a le désir de convaincre en expliquant. Chapitres 1 à 65 : Commentaire de diverses professions de foi orientale émises après Nicée ; chapitres 66 à 91 : partie adressée aux homéousiens (*homoiousios*).
- **Deuxième livre à Constance** (359) : Hilaire n'admet pas la formule de foi de Rimini où le mot *ousie* avait été enlevé car non scripturaire. Il exhorte l'Empereur à revenir à la foi de son baptême. « Moi, évêque, je reste en communion malgré mon exil, avec les églises et les évêques de toutes les Gaules ».
- **Contre Constance** (360-361 ; **TEXTES 10A et 15**) : adressé aux catholiques, plus particulièrement aux évêques, et pas à l'Empereur. Hilaire veut préserver l'indépendance de l'Église face aux ingérences civiles – il le fait par ce pamphlet contre l'Empereur, traité d'*Antéchrist* – et il veut défendre la divinité du Christ.

### c) *Écrits postérieurs à l'exil*

- **Traité sur les psaumes** (364-367 ; **TEXTES 16 à 19**) : S. Hilaire est le premier auteur latin à avoir donné un commentaire exhaustif du psaume 118 (176 versets, 22 strophes de 8 versets chacune) : *Psalmorum clavis, Christi fides*. Ne nous restent que 58 études de psaume : Ps 1-2 ; 9 ; 13 et 14 ; 51 et 52 ; 63 à 69 ; 91 ; 118 à 150) précédées d'une *Instructio psalmorum*. L'ensemble du traité se divise en trois parties : 1) Ps 1 à 50 : affranchissement du péché ; 2) Ps 51 à 100 : pratique des vertus ; 3) Ps 101 à 150 : vers l'exaltation en Dieu après la mort. On remarque ici chez Hilaire une dépendance par rapport à Origène (cf. S. Jérôme : « [Hilaire] imita dans ses commentaires l'ouvrage d'Origène et y ajouta beaucoup de son propre fonds » *De viris illustribus* 100 ; *L.* 112, 20 à Augustin).
- **Traité des mystères** : Précis d'exégèse spirituelle retrouvé au XIX<sup>e</sup> s. à l'usage des prêtres (?) de son diocèse chargés d'expliquer les lectures divines. Hilaire est le premier latin à rédiger un traité général d'exégèse qui est une sorte de manuel de prédication (**TEXTE 20 et 21**).
- **Liber hymnorum** : Isidore de Séville (†636) dit qu'Hilaire a été le premier créateur d'hymnes liturgiques en Occident (*De ecclesiasticis officiis*, *PL* 83, 743B) ; S. Jérôme laisse entendre qu'elles ne suscitèrent pas beaucoup d'enthousiasme (*In Epist. ad Galatas II*, *PL* 26, 355B). Pour Hilaire, il s'agit d'apporter en liturgie les enseignements dogmatiques. Le 4<sup>e</sup> concile de Tolède (633) parle des chants sacrés d'Hilaire et d'Ambroise (canon 13). Trois hymnes nous sont conservées : 1) *Ante sæcula qui manens* : célébration de la génération éternelle et de la génération temporelle du Christ ; 2) *Fefellit sævam* : évocation du combat entre le Christ et la mort ; 3) *Æda carnis gloriosa* : célébration de la lutte victorieuse du Christ contre Satan et sa puissance terrestre.
- **Contre Auxence** (364) : dossier qui vise à informer les évêques et les fidèles orthodoxes de la rencontre d'Hilaire avec Auxence, l'évêque arien de Milan, au cours d'une conférence convoquée par l'Empereur Valentinien (365-375). Mais Auxence restera en poste jusqu'à sa mort en 374.

## DOCTRINE

**Écriture sainte** : elle enseigne les choses spirituelles par les corporelles, elle rend témoignages aux choses invisibles par les choses visibles pour s'adapter à l'humaine faiblesse (*In ps CXX*, 7, 11). Son autorité lui vient de Dieu qui a parlé par les prophètes, puis par les apôtres (*Instructio 7* ; *De Trinitate*, XII, 3). Hilaire a grandement contribué à introduire en Occident la méthode d'interprétation spirituelle

ou allégorique de l'Écriture. Il y a un sens profond du texte biblique au-delà de la lettre, et Hilaire l'appelle "spirituel", "intérieur", "typique", "céleste" (*In Matth.*, II, 2 ; VIII, 8, 9 ; XX, 2). L'Ancien Testament tout entier est une prophétie et une figure du Nouveau (*Instructio* 5). Nier le Christ, c'est perdre la clé qui ouvre à la pleine intelligence des Écritures (*Instructio* 6).

**Dieu** : Hilaire insiste sur l'incompréhensibilité divine, mais affirme que l'homme possède la faculté native de connaître l'existence de Dieu par la voie des créatures : *Quis enim mundum contuens, Deum esse non sentiat ?* (*In Ps* LII, 2). Le texte d'Ex 3, 14 – *Ego sum qui sum* – fait saisir à Hilaire dans la notion d'Être une notion première à laquelle se rattachent toutes les autres propriétés essentielles de la divinité (simplicité, unité...). Dieu est l'Être souverainement parfait et heureux en lui-même, qui crée le monde par pure bonté, pour communiquer aux autres quelque chose de sa propre béatitude, *ex optima ac benevola beatitudine* (*In Ps* II, 14). Face au manichéisme, Hilaire met en avant la notion de Dieu *créateur*, de qui tous les autres êtres tiennent leur origine, ayant été tirés par lui du néant : *ipsum a nemine, sed ex eo omnia ; manent ex nihilo substituta, et gratiam ex eo quod sunt, creatori suo debent* (*In Ps* LXIII, 9).

**Trinité** : Il y a en Dieu, sous le rapport de l'unité, opposition entre la notion de nature et la notion de personne : *non persona Deus unus est, sed natura* (*De Syn.* 69). Entre les personnes elles-mêmes, il y a distinction, mais il n'y a pas union, seulement unité de substance : *unum sunt, non unione personæ, sed substantiæ unitate* (*De Trinitate* IV, 42). Les trois personnes sont consubstantielles, mais le Fils tient de son rapport au Père ses propriétés et ses appellations : *progenies ingeniti, unus ex uno, verus a vero, vivus a vivo, perfectus a perfecto, virtutis virtus, sapientiæ sapientia, gloria gloriæ* (*De Trinitate* II, 8). Hilaire a spécialement traité de la troisième personne de la Trinité dans trois endroits du *De Trinitate* : II, 29-35 ; VIII, 19-31 ; XII, 55-57 ; sa doctrine ici est beaucoup moins développée que pour les deux autres personnes ; on peut noter néanmoins que le Saint-Esprit tient son origine du Père et du Fils, *Patre et Filio auctoribus confitendus est* (*De Trinitate* II, 29) ; il est du Père par le Fils, *qui ex te per Unigenitum tuum est* (*De Trinitate* VIII, 20).

**Anges** : ce sont des êtres spirituels, dont les propriétés sont symbolisées par les appellations scripturaires d'*esprit* et de *feu* (*In Ps* CXXXVI, 5). Hilaire suppose constamment l'existence d'anges bons et d'anges mauvais. Dieu se sert des bons anges dans le gouvernement de l'Église militante, particulièrement pour assister les fidèles, notamment contre les mauvais anges (*In Ps* CXXIV, 5 ; CXXIX, 7 ; CXXXIV, 17 ; CXXXVII, 5).

**Homme** : sa formation se serait faite en trois étapes : 1) création de l'âme (Gn 1, 27) ; 2) formation du corps à partir de la terre (Gn 2, 7) ; 3) vivification du corps par son union à l'âme (Gn 2, 7). Hilaire regarde ces deux dernières actions comme ayant eu lieu longtemps après la première, *longe postea* (*In Ps* CXVIII). L'homme se compose donc d'une double substance : l'une extérieure et terrestre, le corps ou la chair ; l'autre intérieure et céleste, l'âme raisonnable, immortelle, incorporelle, suivant laquelle il a été fait à l'image de Dieu (*In Ps* LIII, 8 ; CXVIII, 67 ; CXXIX, 4-6). Il atteindra le terme suprême de sa destinée quand, par la pleine connaissance de Dieu, il obtiendra la consommation de l'image divine en son âme (*De Trinitate*, IX, 49).

**Jésus-Christ** : Le terme d'*incarnation* ne se trouve pas chez Hilaire ; il parle de *sacramentum corporationis, mysterium assumptæ carnis, mysterium dispensationis evangelicæ*. Jésus-Christ est le Fils unique du Père éternel, subsistant d'abord comme Dieu, puis simultanément comme Dieu et comme homme, mais ne faisant après comme avant l'incarnation, qu'un seul Fils de Dieu, fils naturel et non adoptif (*De Trinitate*, III, 11). Jésus-Christ est aussi vraiment homme qu'il est vraiment Dieu, et réciproquement : *habens in se totum verumque quod homo est, et totum verumque quod Deus est* (*De Trinitate* X, 19). Il se compose d'un corps et d'une âme comme les nôtres : *carnis atque animæ homo, nostri corporis atque animæ homo* (*De Trinitate* X, 19). Le motif de son incarnation n'est autre que le salut intégral de l'homme (*In Matth.*, XVI, 9) : *et animæ et corporis est redemptor* (*In Matth.*, IX, 18). Le Christ nous a fait connaître Dieu d'une connaissance surnaturelle (*In Matth.*, XXIII, 6).

**Marie** : Hilaire affirme la virginité de Marie concevant et enfantant, mais aussi la virginité après l'enfantement ou virginité perpétuelle ; dans les « frères de Jésus », il voit des enfants de S. Joseph, nés d'un premier mariage (*In Matth.*, I, 3-4).

**Grâce et péché** : Hilaire envisage l'homme tel qu'il est maintenant, dans l'état de nature déchue, exilé de la bienheureuse « Sion, où l'on vit sans convoitise, sans douleur, sans crainte, sans péché » (*In Ps CXXXVI*, 5). L'origine du premier père, qui s'étend à tous ses descendants : *In unius Adæ errore omne hominum genus aberravit* (*In Matth.*, XVIII, 6). Concupiscence pour le corps, ignorance pour l'âme, tels sont les conséquences de la chute originelle qui, sans être elles-mêmes péché proprement dit, nous portent néanmoins au péché (*In Matth.*, IX, 23). À l'infirmité de la nature déchue se rattache le rôle médicinal de la grâce donnée gratuitement par Dieu (*In Ps CXVIII*, 2).

**Sacrements** : l'œuvre de la sanctification des âmes s'opère par les sacrements de l'Église : *sanctificatas sacramentis Ecclesiae animas* (*In Ps CXXXI*, 23). Le Baptême est « le premier degré dans la voie du salut » (*In Matth.*, XXVII, 19). Hilaire semble avoir parlé du sacrement de la confirmation quand il mentionne le « sacrement de l'Esprit » (*In Matth.*, IV, 27). L'Eucharistie est appelée *sacramentum sancti cibi*, *sacramentum potus caelesti* (*In Matth.*, IX, 3), *sacramentum communicatae carnis et sanguinis* (*De Trinitate*, VIII, 15) ; *divinae communionis sacramentum* (*In Ps LVIII*, 17). Elle réalise l'union des fidèles entre eux (*De Trinitate*, VIII, 13-17) et prépare à l'union parfaite avec Dieu au ciel, en nous faisant vivre dès ici-bas d'une vie divine, dont Jésus-Christ est le principe : *cibus, in quo ad Dei consortium praepareremur per communionem sancti corporis ; cujus haec virtus est, ut ipse vivens eos qui se accipiunt vivificet* (*In Ps LXIV*, 14). Les autres sacrements ne sont pas mentionnés dans les écrits d'Hilaire sous la dénomination de sacrements.

**Église** : « société des fidèles intimement unis », *concordem fidelium caetum* (*In Ps CXXXI*, 23), elle a été « fondée par Notre Seigneur et affermie par les apôtres » (*De Trinitate*, VII, 4) ; elle est la dépositaire et la dispensatrice des sacrements, et il n'est nulle intelligence vraie de la parole de Dieu en dehors d'elle (*In Matth.*, XIII, 1).

**Eschatologie** : la mort vient de la loi du péché, *ex lege peccati consequitur*, et revêt un caractère pénal, *nobis poenalis demutatio est* (*In Ps LXI*, 18) ; LXII, 6). Avec elle, cesse le temps de l'épreuve, donc du mérite et du démérite (*In Ps LI*, 23). Sitôt après la mort, l'alternative est le repos ou la peine (*In Ps II*, 48) ; pour les damnés, c'est la peine du feu subie dès lors : *absorbet ignis etiam antequam resurgant* (*In Ps LVII*, 5) ; la vision immédiate de Dieu est la grande récompense et la suprême perfection des élus (*In Matth.*, IV, 7). L'universelle résurrection des corps à la fin des temps se fonde sur l'universelle rédemption : *cum omnis caro redempta sit in Christo ut resurgat* (*In Ps LV*, 7). Après la résurrection des corps, auront lieu le second avènement du Christ et le jugement dernier : *cum omnis caro redempta in Christo sit, et omnem assistere ante tribunal ejus necesse sit ; judicaturus ipse de omnibus* (*In Ps LVI*, 7).